L'ESPRIT

Assemblée communale du 10 décembre 2014

PROCES-VERBAL

Présidence : **Pascal Lauber**

Présents : 33 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : M. Lionel Barbey
M. Markus Geiser

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47 du 21.11.2014
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 47

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 7 avril 2014** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 48; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).

2. **Budget 2015**
   2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
   2.2 Rapport de la commission financière
   2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

3. **Adoption d'un règlement de police** (ne sera pas lu étant publié dans le journal « L'Esprit » no 47; il est à position auprès du secrétariat communal).

4. **Délégation de compétence pour infliger des amendes d'ordres.**

5. **Divers**

L'ESPRIT

Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 avril 2014

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 47 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 AVRIL 2014

OUI A L'UNANIMITE

Tractandum 2 : Budget 2014

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

La lecture du budget 2014 est donnée par Daniel Marchina, boursier ; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort 4 interventions :

380.00 Versement au fonds de réserve PC Fr. 5'000.00
430.00 Contribution de remplacement abri PC Fr. 5'000.00
Christiane Comte : vous allez construire un autre abri PC ?
Pascal Lauber : non. Lorsque que vous construisez une maison et que vous ne faites pas d'abri PC vous payez un montant pour bénéficier de l'abri communal. Après avoir reçu le montant il est redistribué au fonds de réserve.

352.00 Participation au cercle scolaire primaire Fr. 190'000.00
Christiane Comte : combien y a-t-il d'élèves scolarisés à l'école de Morlon ?
Patrick Audemars : il y a environ 50 élèves scolarisés.
Christiane Comte : comment ce fait-il que nous avons l'école primaire ici à Morlon et que nous devons payer autant ?
Pascal Lauber : il y a un coût de X million pour le cercle scolaire Bulle-Morlon. C'est ensuite réparti au prorata des enfants. Plus le montant de base est élevé (et même si on a moins d'enfants que Bulle) en faisant une règle de trois, c'est un montant élevé qui en ressort. Ce qu'il faut aussi voir c'est la participation de la Ville de Bulle qui est de Fr. 78'000.00 par année. Ce montant est reversé pour l'école de Morlon.

436.00 Remboursement de tiers Fr. 5'000.00
436.01 Amendes Fr. 500.00
436.02 Produits parking Fr. 5'000.00
Nicolaas Stroet : souhaite une discussion entre la commune et les riverains concernés afin de trouver une solution concernant les problèmes liés au parking des Laviaux.
Pascal Lauber : nous vous inviterons à une séance où vous devrez venir avec des propositions de solutions.

318.00 Honoraires des urbanistes et géomètres Fr. 15'000.00
Jean-Claude Ecoffey : a un doute sur le sérieux de Valtraloc !
Pascal Lauber : nous avons franchi un palier, la commune a validé le projet, il est actuellement auprès des Services de l'Etat pour l'enquête préalable. Ils ont jusqu'au 19 décembre pour dire ce qui ne va pas et s'il doit être corrigé. J'espère vraiment qu'on pourra vous présenter le projet en assemblée extraordinaire avant les vacances d'été.
Christiane Comte: vous parlez de Fr. 15'000.00 mais vous avez oublié de parler des Fr. 17'000.00 et des Fr. 10'000.00 avant !
Pascal Lauber : il ne faut pas tout confondre, il y a eu beaucoup pour le PAL. Pour Valtraloc, il n'y a pas eu plus Fr. 10'000.— / Fr. 15'000.00.

L'ESPRIT

2.2 Rapport de la commission financière sur les budgets de fonctionnement et d'investissement.

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation de son rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, Président.

2.3 Vote final du budget.

Pascal Lauber : aucune remarque n'étant formulée, l'approbation du budget 2015 est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU BUDGET 2015

OUI
A L'UNANIMITE

Le budget 2015 est adopté.

Tractandum 3 : Adoption d'un règlement de police

Pascal Lauber :

- le présent règlement fixe les prescriptions de police administrative de la compétence originaire de la commune, ainsi que les dispositions prises en application de la législation cantonale régissant le domaine public, les routes, la circulation routière et la prostitution.

- Par disposition de police administrative, l'on entend les dispositions réglant l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la santé, la salubrité et la moralité publics.

- Le présent règlement fixe également l'organisation, la procédure, les mesures administratives et les dispositions pénales applicables en la matière.

- Il s'applique sur le domaine public communal au sens de la législation cantonale sur le domaine public. Il s'applique également sur le domaine privé des administrés, dans la mesure où l'exécution des prescriptions de police l'exige.

- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent règlement. Il détermine quel membre est chargé des attributions découlant de celui-ci.

- Les agents communaux veillent au respect des prescriptions prévues aux articles 12 à 20 du présent règlement. Ils agissent sur la base de leurs propres constatations ou sur dénonciation de tiers.

- Le Conseil communal peut déléguer à des tiers, notamment à des entreprises de sécurité autorisées, les tâches de contrôle et de surveillance ainsi que la perception des amendes d'ordre prévue à l'article 23 al. 3 du présent règlement. Il fixe dans le contrat de droit administratif (mandat) passé avec le tiers les modalités de cette délégation ainsi que la surveillance de celle-ci (cf. art. 54 al. 1 et 2 Cst. FR, art. 5a LCo et art. 1 RELCo). L'assemblée communale approuve ce contrat. La délégation à la commune, par le Conseil d'Etat, de la compétence d'infliger des amendes d'ordre, ainsi que la législation sur les marchés publics et celle sur la circulation routière sont réservées.

- Les agents communaux se légitiment conformément aux dispositions de la loi sur la Police cantonale, applicables par analogie.

L'entier de ce règlement a été publié dans l'Esprit no 47. C'est dans le chapitre 3 que nous retrouvons les prescriptions de police et les règles d'utilisation des biens du domaine public dont notamment tout ce qui concerne l'usage, les autorisations et concessions, le stationnement des véhicules, le comportement des administrés, la tranquillité, la sécurité, les salubrités et la moralité.

Claude Pugin : je désire vous parler du domaine des nuisances des tondeuses à gazon et autres machines destinées à l'entretien des jardins. Dans certaines communes cela donne lieu à des difficultés et quelquefois à des conflits ce qu'il faudrait éviter. Maintenant, je remercie le Conseil communal d'avoir établi un horaire pour l'utilisation de ces machines. Cependant, je trouve dommage qu'avec toutes les possibilités qu'offre cet horaire durant la semaine, (7h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00) on doive subir le samedi (9h00 à 18h00) non stop. J'estime que durant la semaine cela devrait être suffisant pour entretenir son

jardin et faire son gazon. Je trouve dommage que le samedi on puisse faire son gazon sans arrêt et même en plein midi. Certains propriétaires m'ont fait part du fait qu'ils n'avaient pas la possibilité de faire leur gazon à un autre moment que le samedi midi. Je trouve cela vraiment impoli vis-à-vis des voisins même très égoïste. Je vous propose donc un horaire un peu différent soit :

la semaine de 7 h. 00 à 12 h.00 et de 13 h. 30 à 18 h.30
le samedi de 9 h. 30 à 12 h.00 et de 13 h.30 /14 h. 00 à 17 h.00 / 18 h.00

Cela augmenterait considérablement la qualité de la vie. Il n'en coûterait à personne de faire un tout petit effort pour en arriver là. Je trouve que tout le monde en bénéficierait. Finalement ce ne sont que quelques perturbateurs qui disent qu'ils ne peuvent faire leur gazon qu'à midi. C'est très désagréable d'être à table et de devoir subir ces nuisances. Je pense que le respect d'autrui est très important et qu'on doit également montrer l'exemple et inculquer les vraies valeurs aux enfants car aujourd'hui elles se perdent.

Pascal Lauber : l'intervention de M. Pugin concerne l'article 18 du règlement de police qui précise les horaires. C'est aussi une question que nous nous sommes posées. Nous avons regardé par rapport aux autres communes qui ont ce même règlement.

Claude Pugin : la loi est une chose et le bon sens en est une autre. C'est très important d'avoir des voisins avec qui on s'entend bien, d'avoir une bonne atmosphère dans notre voisinage. Il suffit d'un petit effort pour que la vie soit magnifique.

Pascal Lauber : effectivement la question se pose pour le samedi. Les jours ouvrables on a décidé jusqu'à 20 h.00. Nous pensons que 18 h.30 c'est trop tôt pour les gens qui travaillent. 20 h.00 semble un bon compromis. Je vous rejoins pleinement dans votre réflexion.

Yves Barbey : je pense que 18h.30 la semaine c'est trop vite. Il y a très peu de travailleurs qui rentrent à 16 h.30 ou à 17 h.00. Je ne pense pas que l'on soit dérangé tous les soirs par les tondeuses. Nous sommes 5 à 6 personnes à faire le gazon dans le quartier on entend pas les tondeuses à un kilomètre. Un chien peut aboyer 24h sur 24h on ne dit rien. Il s'agit là uniquement de mon avis.

Jean-Pierre Macherel : il faut bien se rendre compte qu'une fois qu'on aura voté on ne pourra plus rien faire.

Caroline Lauber : peut-il y avoir des dérogations ?

Pascal Lauber : non sans quoi on ne fait pas de règlement.

Christophe Bosson : vous avez pensé aux agriculteurs ?

Pascal Lauber : il s'agit bien « d'utiliser sur le domaine privé des instruments ou appareils bruyants, dont le son est entendu par les habitants voisins et aussi de faire usage de tondeuses à gazon, de motoculteurs ou d'autres machines à moteur analogues ». C'est pour cela que vous allez voter.

Laurence Grandjean : si un agriculteur veut travailler le dimanche il fait comment ?

Pascal Lauber : là, il pourrait demander une autorisation.

L'ESPRIT

Jean-Pierre Macherel : propose les horaires suivants :

7 h.00 à 12 h.00 et 13 h.00 à 20 h.00	la semaine
9 h.00 à 12 h.00 et 13 h.00 à 18 h.00	le samedi

Claude Pugin : propose les horaires suivants :

8 h.00 à 12 h.00 et 13 h.30 à 18 h.30	la semaine
9 h.30 à 12 h.00 et 13 h.30 à 17 h.00	le samedi

Pascal Lauber : soumet les deux propositions au vote

Proposition de M. Macherel	15 oui
Proposition de M. Pugin	1 oui

C'est la proposition de M. Macherel qui est acceptée.

Pascal Lauber : soumet au vote :

La version du règlement proposé par le Conseil communal	: 8 oui
La version du règlement avec la proposition de M. Macherel (adoptée ci-dessus)	: 12 oui

Pascal Lauber : c'est la proposition de M. Macherel qui est retenue nous corrigerons le règlement.

Le règlement est adopté avec la correction de l'article 18.

L'ESPRIT

Tractandum 4 : Délégation de compétence pour infliger des amendes d'ordre

Pascal Lauber : Une demande doit être présentée au Conseil d'Etat. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans. Elle s'applique notamment pour les infractions aux dispositions régissant le stationnement à durée limitée ainsi que pour d'autres infractions prévues par l'ordonnance sur les amendes dordre. Une fois l'autorisation délivrée, nous devons former des agents ou mandater une entreprise de sécurité autorisée.

On aimerait pouvoir sanctionner les cas suivants :

- Stationner ou s'arrêter sur le trottoir, s'il ne reste pas un passage d'au moins 1,5 m. pour les piétons (art. 41, al. 1bis, OCR) Amende de Fr. 80.00
- Stationner à un endroit où une interdiction de parquer est signalée (2.50; art. 30, al. 1, OSR) Amende Fr. 40.00
- Stationner hors des cases ou en dehors d'un revêtement clairement indiqué (art. 79, al. 1bis et 1ter, OSR) Amende Fr. 40.00
- Stationner un véhicule sur une case de stationnement ou sur un revêtement clairement indiqué si cette aire de stationnement, par ses dimensions, n'est pas destinée à cette catégorie de véhicule. Amende de Fr. 40.00

Ensuite de cela il nous faudra trouver des agents. Tous les volontaires sont priés de venir me trouver à l'issue de cette assemblée. Il y aura une rémunération mais on ne sait pas encore laquelle et il faudra consacrer votre temps à raison de une journée pour une formation. La personne volontaire ne devra pas porter de costume mais un chasuble afin d'être reconnaissable. Cette délégation de compétence nous permet d'avoir la totalité de la palette pour savoir comment on peut s'organiser notamment avec la route du Lac.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter la délégation de compétence à la commune pour infliger des amendes d'ordre.

Jean-Pierre Macherel : cela veut dire que cette personne doit être très disponible ?

Pascal Lauber : cela veut dire qu'il faut plusieurs personnes, en effet. La palette est large cela peut être un jeune comme un retraité.

Stéphane Ecoffey : par rapport à cette délégation de compétence il s'agira d'amende uniquement liée au parking ou la personne devra s'occuper de régler les problèmes de la presqu'île ?

Pascal Lauber : elle est liée au règlement de police que nous avons édité. Nous serons à même d'infliger des sanctions après avoir établi un procès verbal qui pourra toutefois être contesté auprès du Préfet de la Gruyère. Ça c'est pour les mesures disciplinaires, la délégation de compétence concerne les amendes d'ordre.

Stéphane Ecoffey : on met des contraintes pour les citoyens mais les gars qui ne viennent pas de Morlon ils font ce qu'ils veulent.

L'ESPRIT

Pascal Lauber : ça pourra être sur dénonciation. Si on fait ça cela va être la même personne qui a la délégation de compétence. La commune est obligée d'avoir cette délégation de compétence pour pouvoir mettre des amendes par l'intermédiaire d'une personne ou d'une agence de sécurité. Ce qui sera le cas si nous ne devions avoir aucune personne intéressée dans le village. Avec cela nous aurons une marge de manœuvre pour pouvoir s'organiser. Je me permets de réitérer ma demande, si des personnes sont intéressées par cette formation qu'elles n'hésitent pas à me le dire ou elles peuvent s'adresser à n'importe quel conseiller.

VOTE POUR L'ACCEPTATION D'UNE DELEGATION DE COMPETENCE POUR INFLIGER DES AMENDES D'ORDRE

18 OUI
10 NON
5 ABSTENTIONS

La délégation de compétence pour infliger des amendes d'ordre est acceptée.

Tractandum 4 : Divers

L'ESPRIT

Pascal Lauber présente les divers :

Prise en charge des personnes âgées

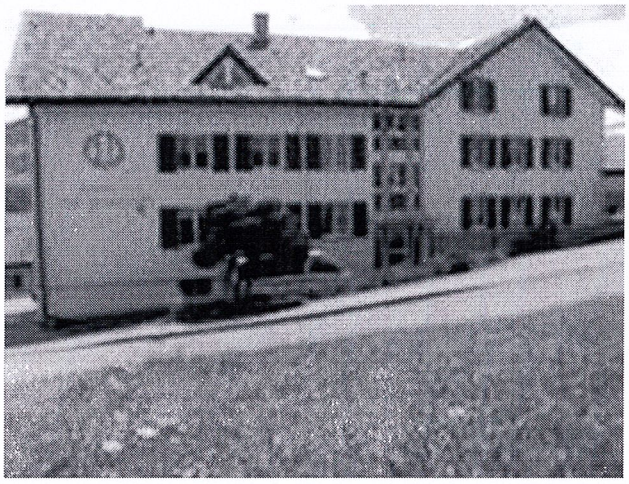

Le cadre général est donné avec le projet Seniors plus. Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place la coordination des EMS et de finaliser les avant-projets. Dès lors, la Gruyère devra aller dans le sens de la coordination et de la mise en réseau. L'un des problème sera d'ordre financier avec la participation des communes et la prise en charge par les communes des déficits des EMS.

Frifire

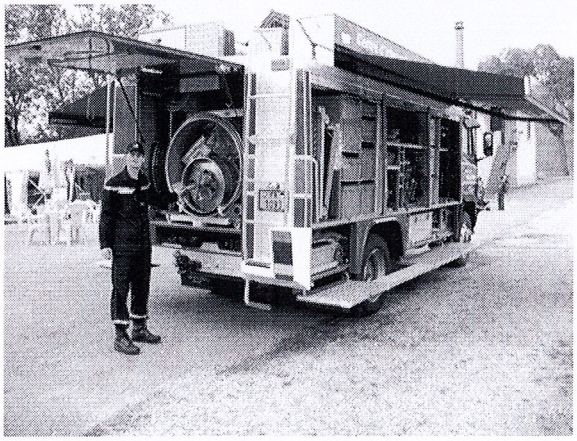

L'objectif principal est de maintenir la sécurité tout en répondant aux exigences de Frifire d'ici la fin 2015. Le groupe de travail est arrivé aux constations suivantes :

- Sur-dotation au niveau du district. 14 corps actuellement;
- Difficulté de recrutement, notamment au niveau des cadres.

La proposition d'organisation va aller dans le sens de corps locaux efficaces avec complémentarité du centre de renfort. 6 scénarios ont été proposés et 2 sont en cours d'analyse. L'une prévoit la réduction de la moitié des corps et l'autre envisage une organisation encadrée par des capitaines semi-pro.

- Valtraloc

- Projet de centre sportif

mobul

plus proche, plus mobile

Valtraloc : Nos mandataires ont rendus leur travail et le dossier a été déposé pour l'enquête préalable. Le détail de ce projet vous sera présenté lors d'une séance spécifique.

Le projet de centre sportif suit son cours. Le concours sur les marchés publics pour la présélection de 5 candidats lancé le 19.09.2014 est terminé. L'objectif consiste à identifier les entreprises ou consortiums qui seront en mesure de fournir une prestation globale comprenant la planification, la construction, le financement et l'exploitation du centre. Le jury, dont je fais partie a commencé à évaluer les dossiers. Les candidats sélectionnés auront jusqu'en mai 2015 pour faire parvenir les offres, lesquelles seront évaluées d'ici la fin juillet 2015. Une votation populaire aura lieu dans le courant du 2ème semestre 2015.

Mobul. J'aimerai signaler que le départ de Morlon est avancé de 1' pour partir à 04 et 34 de l'Eglise, le tarif restant identique soit CHF 2.70.

Jean-Claude Ecoffey : n'auriez vous pas, dans les fonds de tiroir, un peu d'argent pour réparer les trous à la route des Oies. Je n'aimerais pas m'entendre répondre que c'est pour éviter le passage des voitures.

Pascal Lauber : c'est prévu. Nous allons le faire tout prochainement.

Jean-Claude Ecoffey : je suis surpris de croiser un bus Mobul et quelques minutes plus tard un bus spécial rempli d'enfants.

Patrick Audemars : c'est uniquement financier. Une ligne directe n'a pas le droit d'être financée par la DICS. Si on veut que le canton prenne en charge cette course il faut que ce soit une course spéciale. C'est la loi fribourgeoise qui est prévue ainsi. Nous n'avons pas le choix même si c'est aberrant.

Pierre Barras : je ne comprends pas pourquoi il y a 4 passages de bus en moins d'un quart d'heure. De plus il y a 2 taxis Sakul ainsi que pleins de voitures de parents. Qu'allons-nous devenir dans ce village ? Il y a entre 1'500 et 2'000 voitures qui passent dans le village. Il faut savoir aussi que les chauffeurs de bus laissent tourner leur bus lorsqu'ils sont en attente devant l'église. Tous les jours nous avons plus d'une heure durant laquelle les bus tournent pour rien alors qu'on se pleint pour une tondeuse à gazon qui fonctionne un moment. Nous avons une table d'hôte au village, les clients laissent leurs véhicules à l'église et la reprennent à 23h30 en discutant comme en plein jour. De plus il y a des gens qui piqueniquent sur la place de l'église et repartent en laissant tous leurs déchets par terre. Il faut aussi dire que je suis très gêné par les décélérations et accélérations du bus Mobul. C'est vraiment très bruyant.

Pascal Lauber : étant votre voisin d'en face, je n'ai pas d'argument pour vous dire qu'on entend pas le bus. Par contre pour ce qui est des bus Mobul, l'explication de l'école vous l'avez déjà eue. Pour Mobul nous avons prévu quelque chose d'autre avec Valtraloc. Cela me conforte dans mon idée que Valtraloc sera nécessaire pour plusieurs choses. En ce qui concerne le bus qui reste le moteur allumé car le chauffeur ne veut pas avoir froid, nous ne pouvons que responsabiliser les chauffeurs en écrivant au TPF. Pour l'attente devant chez vous, il faut savoir que les trajets Mobul sont entrés en vigueur en 2011. Le parking de l'église est une zone tampon cependant le temps d'attente dans les zones tampons risquent de diminuer car les trajets vont être amené à évoluer prochainement.

Pierre Barras : pourquoi tous les jours il y a un bus à 9h25 et un autre à 9h30 ?

Jean-Pierre Macherel : effectivement il y a un bus accordéon jusqu'à 9h30 et un autre bus plus petit arrive à vide de Bulle pour le remplacer. Je le sais car j'ai posé la question au chauffeur.

Christiane Comte : je pense que tout va changer car à Bulle il n'y a bientôt plus que des zones 30 hm/h. Donc les bus roulent plus lentement ce qui va engendrer moins de temps d'attente dans les zones tampons.

Pascal Lauber : vous avez entièrement raison ils réfléchissent dans ce sens. Aujourd'hui ils ont des gens qui étudient les parcours, ils arrivent à faire des simulations en fonction des nouveaux quartiers. Pour l'instant ils ont effectivement de la marge autant pour la ligne 1 que pour la ligne 2. Mais tout cela va changer.

Liliane Wyssmüller : puisque vous parlez des bus, il y a aussi tous les gens qui cherchent la chocolaterie de Broc.

Pascal Lauber : nous avons écrit à Nestlé en 2014 et ils nous ont répondu qu'ils avaient mis sur leur site internet qu'il fallait prendre la H189 et qu'ils avaient également informé tous leurs fournisseurs. Nous aimerions bien qu'un panneau indiquant Nestlé soit installé à la sortie de l'autoroute mais l'Etat n'est pas d'accord.

Liliane Wyssmüller : j'ai téléphoné à la police et on m'a répondu que c'était à la commune de faire le nécessaire.

Pascal Lauber : à Morlon les panneaux sont mis.

Pierre Barras : nous avons eu l'assemblée de Paroisse la semaine dernière. Au budget ils doivent verser Fr. 20'000.00 à la Commune pour refaire la route devant l'Eglise. Qui a détérioré ce chemin ? C'est les camions qui passaient lors de la construction des deux immeubles. Plusieurs fois j'ai demandé au Conseil communal et on a rien voulu en savoir. Il y a 12 enfants qui empruntent cette route et il y a encore des camions qui passent.

Pascal Lauber : cette route appartient à plusieurs propriétaires. Dont notamment une partie à la Paroisse et une partie à la Commune. Il n'y a pas de raison que la Paroisse paie plus. C'est calculé en fonction des mètres dont on est propriétaire. La Paroisse a mis un montant à son budget et la commune a également un montant prévu dans le chapitre route pour l'entretien. Par contre où il y a divergence, je ne pense pas que c'est un camion qui passe trois fois par semaine qui va rendre la route impraticable.

Pierre Barras : je passe tous les jours sur cette route et je vois bien ce qui la rendue impraticable.

Pascal Lauber : depuis un certain nombre d'années nous savons que nous devons refaire cette route. Nous allons programmé la réfection de cette route avec la Paroisse.

Pierre Barras : une fois refaite, elle appartiendra à qui cette route ?

Françoise Scyboz : nous attendons de la remettre en état et après on fera une proposition à la Commune.

Pascal Lauber : nous avons quelques critères pour reprendre une route. Notamment il faut que celle-ci soit en état. Nous venons de reprendre la route devant les immeubles Clos Derrey.

Pierre Barras : j'ai vu qu'en Bouleyres Gesa faisait des travaux qu'avez-vous signé ?

Pascal Lauber : on a signé une servitude pour le passage de la conduite et c'est prévu qu'ils remettent tout en état après avoir terminé.

Pierre Barras : j'ai vu sur la feuille officielle qu'il y a tous les propriétaires des immeubles de Clos Derrey qui ont vendu quelque chose à la Commune. De quoi s'agit-il ?

Pascal Lauber : il s'agit de la route dont je vous parlais tout à l'heure. La Commune de Morlon a racheté la route qui passe devant les immeubles. Chaque propriétaire d'appartement était également propriétaire de la route. A l'époque les routes étaient propriété des communes. Maintenant, on achète le terrain avec la route d'accès. C'est ce qui s'est passé avec la route de Clos Derrey.

Gérard Gachoud : je tiens à féliciter et remercier Jean-Pierre Macherel de son initiative, avec le concours de l'Intersociété, de fêter l'Avent à Morlon et de nous permettre de nous réunir à l'abri les mercredis, samedis et dimanches jusqu'au 21 décembre. Il a décoré de façon très chaleureuse et je vous invite à venir y boire un thé.

Pascal Lauber : avant de terminer cette assemblée, je remercie Bob non seulement pour l'organisation de l'Avent mais également pour son activité tout au long de l'année. Quant à mes collègues que je côtoie chaque semaine, cela fait 4 ans que j'ai la chance de bénéficier de vos compétences et de l'excellent travail que vous réalisez. C'est pour moi un plaisir de vous retrouver le lundi et je remercie Patrick, Martine, Samuel, David, Françoise, Sandrine et Daniel pour votre engagement.

La séance est levée à 22h20 et Pascal Lauber souhaite, au nom du Conseil communal, d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes les citoyennes et citoyens présents.